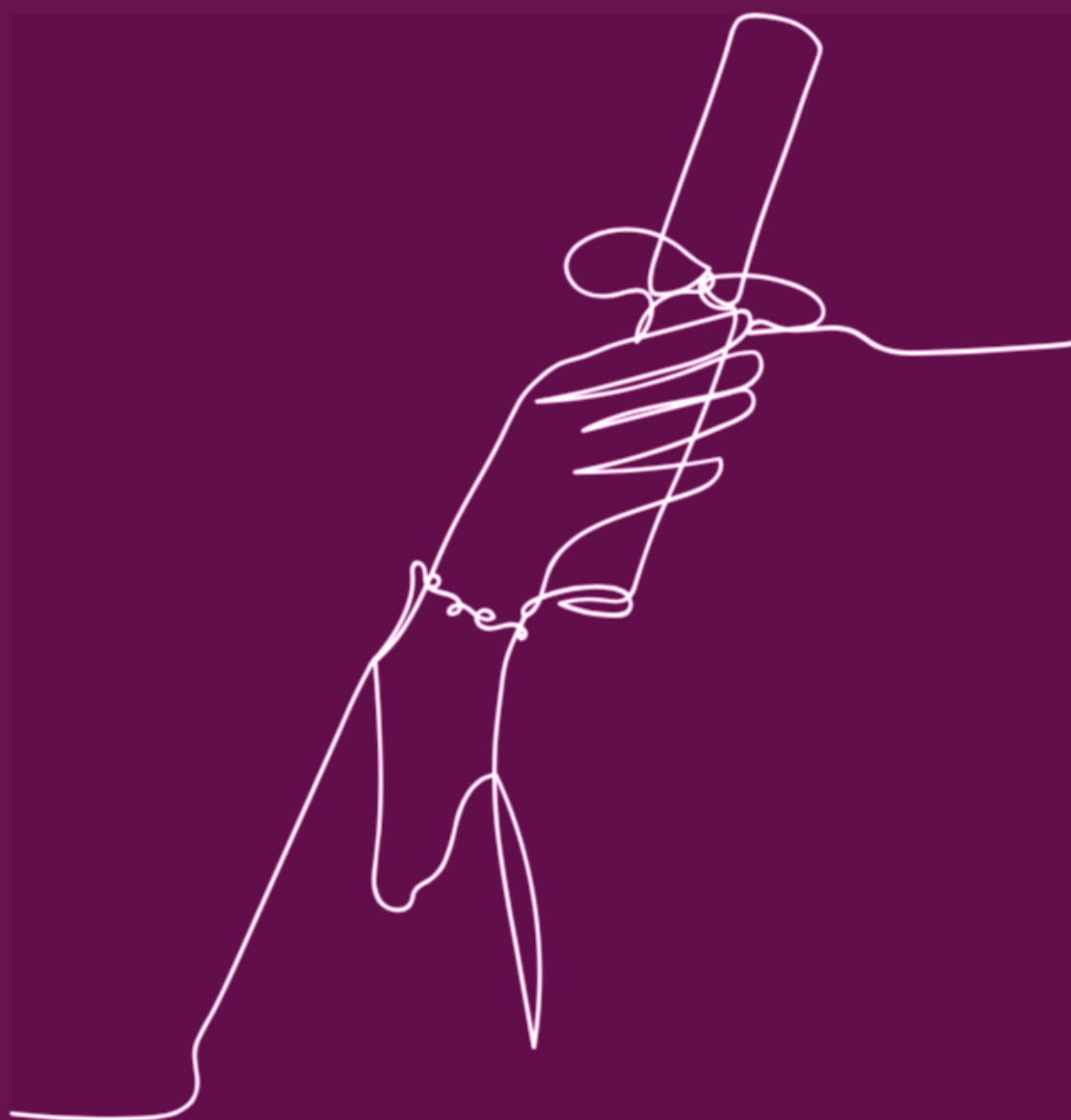




Tremplin

Association des étudiant.es en droit



Options bachelor



TABLE DES MATIÈRES

LE TREMLIN VOL. 03	2
COMPARATIVE LEGAL HISTORY OF EUROPEAN PRIVATE LAW	3
DROIT DE L'ART ET DES BIENS CULTURELS : ASPECTS SUISSES ET INTERNATIONAUX	4
DROIT DES CONSTRUCTIONS ET DU LOGEMENT.....	6
DROIT DES SOCIÉTÉS ET COMPTABILITÉ	8
DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE II.....	10
DROIT ET NUMÉRIQUE	12
DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE.....	14
GRANDS ENJEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE	15
HISTOIRE DE LA PENSÉE JURIDIQUE ET POLITIQUE	16
INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE.....	17
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONCURRENCE DÉLOYALE	19
DROIT BANCAIRE ET FINANCIER.....	21
DROIT DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET DE LA CYBERSÉCURITÉ.....	22
DROIT DES ASSURANCES PRIVÉES.....	24
DROIT FISCAL INTERNATIONAL ET COMPARÉ.....	25
DROIT SUISSE DE LA CONCURRENCE	27
HISTOIRE COMPARÉE DU DROIT PRIVÉ	29
JURIDICTION FÉDRALES	30
SWISS MOOT COURT	33

LE TREMPLIN VOL. 03

Chers lecteurs et chères lectrices, l'Association des Étudiant-e-s en Droit (AED) vous souhaite tout d'abord la **bienvenue** en deuxième (ou troisième) année de droit !

Comme vous le savez, pour compléter votre cursus il vous faut choisir **3 enseignements à option** entre la deuxième et la troisième année.

Notre conseil premier est de choisir des cours qui vous **intéressent**, bien au-delà de l'aspect difficulté qui peut résulter de certains de ces enseignements. La chance de pouvoir choisir vous permet de vous orienter vers des domaines du droit qui suscite en vous l'envie d'apprendre, à la différence des enseignements obligatoires que vous devez impérativement suivre, que vous appréciez les matières.

Bien-sûr, certains semestres de la deuxième série étant déjà particulièrement chargés (en fonction aussi de quand vous décidez de faire votre travail de bachelor), il peut être intéressant de réfléchir au moment le plus opportun pour prendre ses options, et lesquelles.

Afin de vous aider à vous repérer dans la liste des enseignements à options (qui, entre nous, est peu parlante), nous vous avons préparé un aperçu de toutes les matières disponibles.

Comme pour les autres tremplins, faites toutefois attention car le champ des examens et les modalités peuvent changer d'une année à l'autre. Veillez donc à suivre en priorité les instructions données en cours.

Sans plus tarder... **bonne lecture !**

COMPARATIVE LEGAL HISTORY OF EUROPEAN PRIVATE LAW

Ce cours n'a pas encore trouvé de rédacteur. Nous compléterons ce Tremplin dès que nous serons en mesure de vous apporter des conseils pour cet enseignement. Si vous avez suivi cette matière et que vous souhaitez nous faire part de votre expérience et vos conseils, n'hésitez pas à nous écrire (aed@unige.ch)

DROIT DE L'ART ET DES BIENS CULTURELS : ASPECTS SUISSES ET INTERNATIONAUX

COURS

Chaque semaine, un cours ex cathedra de deux heures est dispensé. Chaque cours aborde un nouveau thème, ce qui permet aux élèves d'avoir un large aperçu de la matière. En effet, en prenant cette option, tu auras notamment l'occasion d'étudier la vente des objets d'art, les faux, des questions de droit international privé, les fouilles clandestines ou encore la spoliation de la communauté juive lors de la Seconde guerre mondiale.

Même si le cours aborde la thématique des droits d'auteurs, cette dernière n'est toutefois pas au cœur de l'enseignement. Ainsi, si tu souhaites en apprendre plus sur ce sujet, nous te conseillons de t'inscrire au cours qui y est entièrement dédié : le droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence déloyale.

Le professeur base son cours sur des diapositives. Ces dernières sont utiles (et comportent de jolies images ;), mais ne sont pas suffisantes. Il est donc important de les compléter avec tes propres notes.

De plus, le cours est complété par deux photocopiés : un recueil de lois et un recueil de jurisprudences. La taille des ouvrages est souvent intimidante au début, mais les dispositions importantes sont mises en avant par le professeur et la majorité des jurisprudences est résumée en classe.

EXAMEN

L'examen est oral et dure 30 minutes : 15 minutes de préparation et 15 minutes de présentation. Il s'agit d'une question théorique (sur le cours, une disposition légale ou une jurisprudence) ou d'un cas pratique. La préparation n'est pas open book : tu as uniquement le droit à tes deux photocopiés bleus, raisonnablement annotés.

CONSEILS DE L'AED

Pour cette matière, la rédaction d'un canevas ne paraît pas utile, étant donné que l'examen n'est pas open book. Cependant, il est important de bien connaître son cours et de pouvoir faire des liens et des parallèles entre les différents thèmes.

Chaque semaine, nous te conseillons d'au moins parcourir les jurisprudences à l'avance, car les cours sont assez interactifs et les questions que le professeur pose en classe aident à assimiler la matière. Pour t'aider à comprendre un arrêt, la plateforme internet ArThemis créée par le Centre du droit de l'art de l'UNIGE est très utile. Elle propose une analyse complète des causes, avec un rappel des faits, la question juridique posée, la solution retenue, et une critique.

Même s'ils doivent rester raisonnablement annotés pour l'examen, il est essentiel de t'approprier tes polycopiés. Par exemple, tu peux trouver un code couleur pour les arrêts (pour ainsi retrouver rapidement les éléments de fait, les considérants et les notions clés). Nous te conseillons aussi de bien mettre en évidence les dispositions vues en cours. En effet, l'oral peut porter sur l'une d'entre elles et il est important d'en comprendre le sens.

DROIT DES CONSTRUCTIONS ET DU LOGEMENT

COURS

Le cours de droit des constructions et du logement est un cours à option , disponible lors du bachelor ou du master. C'est un cours de droit administratif spécial, qui requiert d'avoir suivi le cours de droit administratif et le cours de droit réel.

Ce cours porte principalement sur le droit genevois, donné en trois parties: une partie sur le droit du logement à Genève intégrant les lois telles que la LGZD, LGL, LUP, des lois sur les zones de développement et de logement. La deuxième partie portera sur la LDTR: lois sur les démolitions, transformations et rénovations. Le cours prend alors une structure plus claire de par la systématique de loi étant elle-même claire. Les changements d'affectation feront aussi l'objet de cette partie du cours. Pour terminer, lors de la troisième partie du cours, vous étudierez la LCI. Elle nécessite des connaissances en droit administratif, mettant en relation le droit des constructions, les concepts de voies de recours, et de procédure administrative.

Vous devrez aussi lire et connaître un certain nombre de règlements. La jurisprudence est abondante. Vous verrez en cours les parties des arrêts pertinents, la distinction de ce qu'il faut savoir pour le Bachelor et pour le Master. C'est un cours qui demande de l'investissement et du temps.

Le professeur chargé de cet enseignement se base sur des slides très complètes.

EXAMEN

L'examen se présente sous la forme d'un cas pratique à l'oral.

L'examen n'est pas considéré comme un examen facile. En effet, dans le cours dispensé par le professeur vous n'aurez pas d'exercices. Le professeur explique les arrêts, expose son expérience professionnelle lors du cours, mais il n'y a pas d'exercice pour mettre en pratique vos connaissances pendant le cours. Cela rend la tâche compliquée car lors de l'examen vous ferez face à un cas pratique. Malgré le fait que vous n'êtes pas en mesure de connaître les attentes du professeur, il donne des exemples d'exercices pour l'examen,

Lors de votre présentation, il faut alors exposer le plus de vos connaissances possibles, en relation avec le cas pratique. Le professeur ne vous piège pas. L'exercice est assez limpide vis-à-vis de la loi à appliquer.

CONSEIL DE L'AED

Nous vous conseillons de prendre cette option une fois les cours de droit administratif et de droit réel suivis, soit dès la troisième année de bachelor. Une des premières difficultés implique un grand nombre de recherches personnelles. Notamment lors de la première partie du cours avec la loi sur les zones de développement: notions de droit de l'aménagement du territoire, il faut connaître les zones. Mais aussi des notions de préemption d'où l'utilité de suivre le cours de droit réel afin d'être en accord avec ces notions et ne pas se rajouter de la difficulté.

DROIT DES SOCIÉTÉS ET COMPTABILITÉ

COURS

Le droit des sociétés et comptabilité est un cours à option annuel dispensé par la professeure R. Trigo Trindade. Ce cours vaut trois crédits. Il est donné au travers de documents, exercices et capsules vidéo disponibles sur Moodle. Il n'y a pas de cours magistraux ou de séances de travail comme traditionnellement dans les autres cours de la Faculté de Droit. L'option est donnée parallèlement au cours de droit des sociétés. Il n'est néanmoins pas obligatoire d'avoir suivi ce cours pour réussir celui de droit des sociétés.

La matière aborde les notions de base du droit comptable, du bilan comptable, ainsi que des différents types de sociétés. Le cours est divisé en plusieurs modules. Le premier module est consacré aux notions de base du droit comptable et est assez simple à comprendre. Le deuxième module aborde le droit comptable des sociétés de personnes. Le dernier module est consacré aux sociétés de capitaux et demande donc plus d'efforts de calculs et de compréhension de la comptabilité.

Une séance d'exercices est prévue en présentiel à la fin de chaque module avec la professeure et des assistants, permettant ainsi aux étudiant-es de vérifier la compréhension du cours. La participation à ces exercices permet d'ailleurs d'obtenir un bonus à l'examen du module correspondant.

La documentation donnée est composée pour chaque module de capsules vidéo ainsi que de documents à lire et de diapositives. Des exercices auto-correctifs sous forme de QCM sont également mis à disposition des étudiant-es.

EXAMEN

Chaque module fait l'objet d'un examen sous la forme d'un QCM en ligne d'une durée de 45 minutes. Pour chaque module, il y a un examen principal et une semaine plus tard un examen de rattrapage, donc deux tentatives. Il est possible d'effectuer uniquement l'examen de rattrapage, dans ce cas l'étudiant-e n'aura qu'une seule tentative. En cas de participation à l'exercice en présentiel du module, un bonus de 0,5 est ajouté à la note. La note finale de l'option correspond à la moyenne obtenue pour les trois modules.

CONSEILS DE L'AED

Nous vous conseillons d'effectuer tous les exercices auto-correctifs proposés sur Moodle et cela même plusieurs fois. À la fin des exercices, une correction ainsi que des explications sont fournies au cas où vous avez du mal à comprendre comment certaines réponses ont été obtenues. Cela vous permettra de voir quelles notions ne sont pas encore acquises ou sont peut-être mal comprises.

Nous savons que beaucoup essaient d'éviter les maths lors de leurs études de droit. Néanmoins cette option peut faciliter la compréhension du cours de droit des sociétés notamment la partie qui est plus centrée sur la comptabilité vu que certaines notions ne sont pas très développées pendant le cours obligatoire. Nous rappelons encore une fois que ce cours n'est pas obligatoire pour la réussite du cours de droit des sociétés mais est vivement conseillé par la professeure si vous n'avez pas de notions de comptabilité.

Concernant les séances d'exercices, le cas pratique est donné peu avant la séance de travail, le but étant de le faire en groupe pendant la séance. Il est néanmoins plus utile d'avoir lu l'énoncé en avance pour savoir de quoi traite l'exercice et ne pas perdre de temps. L'assistant-e qui s'occupe de cette séance passera à travers les groupes pour répondre à vos questions et s'assurer que vous soyez en train de travailler.

La participation aux séances d'exercices est vivement encouragée. Pour rappel, votre présence (et bien sûr un minimum d'effort de travail durant la séance) vous apportera automatiquement un bonus de 0,5 à l'examen final de chaque module ce qui vous sera d'une grande aide.

Cela vous permet également de poser vos questions aux assistant-es donc n'hésitez pas à y aller même si vous ne vous sentez pas apte à résoudre l'exercice. Vous ne serez pas seul à le faire ceci étant un travail de groupe. Cela vous permettra de demander de l'aide et des explications aux autres étudiant-es qui auraient peut-être mieux compris le cours et vous permettra même de faire de nouvelles connaissances, avec qui vous pourrez étudier et réviser la matière qui n'est pas toujours très facile.

Les examens se déroulant à la fin de chaque module au fur et à mesure du semestre, cette option vous permet également d'avoir un examen en moins lors de la session d'examens.

DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE II

COURS

Ce cours de droit de la sécurité sociale II est un cours optionnel. Il se présente comme la suite de droit de la sécurité sociale I. La Professeure a le même fonctionnement avec les slides que dans le cours obligatoire et reprendra même systématiquement lors des thèmes de l'assurance chômage et l'assurance maternité/paternité notamment. La suite du cours portera sur la coordination des différentes prestations. Les slides restent les mêmes mais la manière de procéder est différente. Par ailleurs, la Professeure commence par analyser la coordination au niveau Suisse, puis au niveau international. Enfin, elle présentera le fonctionnement de l'assurance chômage au niveau européen et international.

Lors de ce cours, contrairement à droit de la sécurité sociale I, il est possible de résoudre et présenter des cas pratiques en cours sur inscription. Pour les Master, il est obligatoire de présenter un cas pratique contrairement au bachelor où c'est facultatif. Ces exercices ont l'avantage d'intégrer la matière de semaine en semaine et de ne pas se perdre dans les notions. De plus, ils présentent la même forme que l'examen.

La Professeure utilise le même livre que pour sécurité sociale I et met à votre disposition sur Moodle des règlements et lois à imprimer.

EXAMEN

L'examen portera sur la résolution d'un cas pratique sous la forme orale. Il se déroule en 30 minutes, avec une phase de préparation en 15 minutes et une phase de passage de 15 minutes. L'examen n'est pas Open Book. Vous aurez droit uniquement à la loi qui peut être annotée contrairement à sécurité sociale I.

La cas pratique se compose en règle générale de deux questions qui traitent d'un des sujets étudiés en classe, puis d'une résolution de cas pratique durant le temps imparti. La Professeure aide les personnes dans le besoin. De manière générale, si les deux questions du cas pratique sont bien résolues, la professeure et l'assistante ne posent pas beaucoup de questions, à moins que vous ayez omis des informations, qu'elles vous demanderont le cas échéant de préciser.

CONSEILS DE L'AED

Il est important d'annoter de manière claire, utile mais raisonnable votre loi: notamment de quoi les articles traites, quels sont les articles pour les champs d'application personnel et matériel et tout ce qui pourrait vous être utile.

DROIT ET NUMÉRIQUE

COURS

Le cours de droit et numérique est un enseignement à option qui peut être suivi tant par les étudiants de Bachelor que par les étudiants de Master. Il équivaut à 3 crédits ECTS en Bachelor et 6 crédits ECTS en Master.

Ce cours a pour objet de présenter l'impact de la numérisation sur divers domaines du droit. Pour ce faire, des intervenants différents viennent chaque semaine présenter l'influence de la numérisation sur leur domaine de spécialisation. Le Prof. Benhamou encadre l'enseignement. Il donne l'introduction et la conclusion du cours, et présente certains thèmes en particulier.

EXAMEN

L'examen est un examen écrit de 2 heures. Il prend la forme d'un QCM. Toute la documentation du cours (slides et lectures préparatoires) est autorisée. A moins que l'enseignant ne communique d'autres informations à ce sujet, l'examen se passe en présentiel sur ordinateur.

CONSEILS DE L'AED

Étant donné que ce cours est dispensé par de nombreux intervenants, il est difficile de donner des conseils applicables de manière générale à toute la matière. On tentera cependant d'en avancer quelques-uns ci-dessous.

Les intervenants demandent en général de faire des lectures en préparation pour leur cours. Il est important de lire ces documents car des questions d'examen peuvent porter sur leur contenu. Il peut arriver que les lectures soient relativement longues. Il s'agit alors de connaître dans les grandes lignes ce qui se trouve dans le document afin de pouvoir facilement retrouver l'information pertinente pendant l'examen, à l'aide par exemple de la commande cntrl+F si l'examen se fait sur ordinateur.

Il est aussi conseillé de prendre de bonnes notes durant les cours. Certains intervenants ne mettent pas beaucoup de texte sur leurs slides. Il s'avère alors très utile de bien retranscrire les informations dispensées en cours par l'enseignant(e).

L'examen porte sur tous les thèmes qui ont fait l'objet d'une présentation, à raison d'environ une ou deux questions par thème. Un plus grand nombre de questions est généralement posé au sujet des présentations faites par le Prof. Benhamou. Il s'agit donc d'y porter une attention particulière.

Ce cours peut paraître un peu fragmenté du fait que les thèmes et les enseignants changent chaque semaine. Il vous permettra cependant d'acquérir une bonne connaissance générale des enjeux juridiques liés au numérique et vous donnera, par la même occasion, la possibilité de vous familiariser ou de rafraîchir vos connaissances dans de multiples domaines du droit!

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Ce cours n'a pas encore trouvé de rédacteur. Nous compléterons ce Tremplin dès que nous serons en mesure de vous apporter des conseils pour cet enseignement. Si vous avez suivi cette matière et que vous souhaitez nous faire part de votre expérience et vos conseils, n'hésitez pas à nous écrire (aed@unige.ch)

GRANDS ENJEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Ce cours n'a pas encore trouvé de rédacteur. Nous compléterons ce Tremplin dès que nous serons en mesure de vous apporter des conseils pour cet enseignement. Si vous avez suivi cette matière et que vous souhaitez nous faire part de votre expérience et vos conseils, n'hésitez pas à nous écrire (aed@unige.ch)

HISTOIRE DE LA PENSÉE JURIDIQUE ET POLITIQUE

Ce cours n'a pas encore trouvé de rédacteur. Nous compléterons ce Tremplin dès que nous serons en mesure de vous apporter des conseils pour cet enseignement. Si vous avez suivi cette matière et que vous souhaitez nous faire part de votre expérience et vos conseils, n'hésitez pas à nous écrire (aed@unige.ch)

INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE

COURS

L'introduction à la criminologie est l'une des options disponibles au semestre d'automne. Comme toutes les options, ce cours vaut trois crédits. Il consiste en deux heures dispensées le vendredi matin par le Prof. Kuhn, qui prend l'enseignement de sa matière très à cœur.

Ce cours se faisant en commun avec la Faculté de psychologie, le professeur vulgarise souvent les notions psychologiques/juridiques afin de rendre son cours accessible à tous. Ceci permet à celles et ceux de la Faculté de droit qui le souhaitent de prendre une petite pause des articles, codes et jurisprudences!

Il suffit d'avoir les deux livres (surtout « Sommes nous tous des criminels? ») et des notes de cours bien prises. Le Professeur met à disposition quelques slides sur Moodle qui aident à comprendre ses cours. Pour celles et ceux qui veulent approfondir la matière, le livre "Précis de Criminologie" par Martin Killias est recommandé : mais l'examen ne se base pas dessus.

EXAMEN

L'examen de ce cours est un écrit de deux heures et consiste en un QCM dans lequel il peut y avoir une ou plusieurs réponses correctes. En cas de mauvaise réponse un point négatif est attribué, en cas de non réponse aucun point ne sera attribué.

La documentation est limitée aux deux livres que le professeur a écrit et qu'il conseille d'acheter. Ce sont : « Sommes-nous tous des criminels? » ainsi que « Quel avenir pour la justice pénale? ». Le professeur nous laisse annoter ces livres mais de manière raisonnable. Le cours se base sur ces livres (surtout le premier), et la majorité des thèmes y sont développés.

CONSEILS DE L'AED

Ce cours n'est pas vu comme particulièrement difficile et est très intéressant. Nous vous conseillons de lire une fois le livre avant de commencer les cours afin de savoir de quel sujet traite le professeur chaque semaine et de nouveau en détail après les cours - par exemple en y annotant ce que le professeur a ajouté pendant le cours - puis avant l'examen. Un canevas n'est pas nécessaire, ce serait même une perte de temps. Un résumé des notes de cours, une lecture attentive des livres et un open-mind (« thinking outside the box », comme évoque le Professeur) devraient suffire pour réussir ce cours!

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONCURRENCE DÉLOYALE

COURS

Le cours de propriété intellectuelle et concurrence déloyale est dispensé au semestre d'automne à raison de deux heures par semaine. C'est une option disponible tant pour les étudiant-e-s en deuxième série de Bachelor que pour les étudiant-e-s en Master. Toutefois, les exigences pour les étudiant-e-s en master seront plus élevées puisque le cours leur donne droit à plus de crédit et leur examen sera plus long.

La matière porte sur la protection des biens immatériels, comme les marques, les designs, les œuvres et les inventions. Ce cours est une introduction aux différentes lois de propriété intellectuelle en vigueur en Suisse. Il est illustré par des exemples tirés de l'actualité et par des arrêts du Tribunal fédéral. Une place importante est laissée à la discussion avec les étudiant-e-s.

Le matériel nécessaire pour suivre le cours est le polycopié contenant les lois, ainsi que le polycopié contenant les arrêts.

EXAMEN

L'examen se compose d'un vrai/faux à points négatifs qui dure deux heures. Tous les documents sont autorisés. Les étudiant-es en Master auront plus de questions que les étudiant-es en Bachelor. Une réponse juste vaut 2 points, et une réponse fautive vous retire un point. Les instructions concernant l'examen se trouvent sur Moodle avec des exemples concrets de réponses.

CONSEILS DE L'AED

Les diapositives n'étant pas exhaustives, celles-ci peuvent être complétées en y inscrivant les notions vues en cours ou durant les cas pratiques. Vous pouvez également faire l'inverse, et intégrer les notions des diapositives sur vos notes de cours ou vos canevas.

Il est recommandé de faire des canevas pour chaque type de droit de propriété intellectuelle (droit d'auteur, de la marque, etc...) avec ce qui les caractérise par rapport aux autres et chaque action possible en cas de violation de ce droit. Vous pouvez également faire des petits résumés de jurisprudences concernant les droits de propriété intellectuelle et les intégrer à vos notes ou canevas.

Il est également important de faire les liens avec les jurisprudences liées à chaque type de propriété intellectuelle.

Le cours étant conséquent, il est conseillé de faire des renvois entre les lois, vos notes et photocopiés.

DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

Ce cours n'a pas encore trouvé de rédacteur. Nous compléterons ce Tremplin dès que nous serons en mesure de vous apporter des conseils pour cet enseignement. Si vous avez suivi cette matière et que vous souhaitez nous faire part de votre expérience et vos conseils, n'hésitez pas à nous écrire (aed@unige.ch)

DROIT DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET DE LA CYBERSÉCURITÉ

COURS

Ce cours est dispensé par le Professeur Yaniv Benhamou à raison de 2 heures par semaine durant le semestre de printemps.

Avant chaque cours, le Professeur publie des PowerPoint sur Moodle. Ceux-ci sont assez complets et servent de support dans la prise de notes. Il publie notamment de nombreuses lectures et textes de lois sur Moodle.

Afin de savoir quelles sont les lectures obligatoires, un plan du cours est disponible sur Moodle. Ces dernières doivent être connues car elles seront matière à examen.

Le cours ne demande pas d'avoir des connaissances avancées dans le domaine et s'adresse donc à toutes et tous.

EXAMEN

L'examen est un écrit. Les modalités seront définies par le Professeur au début du cours au semestre de printemps.

CONSEILS DE L'AED

Nous vous conseillons de suivre régulièrement les cours, car des notions vues au début du semestre sont indispensables pour la suite. Vous devrez aussi lire les documents obligatoires se trouvant sur la page Moodle du cours. Par exemple, les ATF sont très importants et leur connaissance est indispensable lors de l'examen.

Il peut être opportun d'imprimer les lois que le Professeur met à disposition sur Moodle afin de lire les articles traités en cours et de les annoter raisonnablement.

Il convient de bien prendre en note ce que dit le Professeur lors des cours, car il y a de fortes chances qu'il s'attarde sur ces éléments lors de l'examen. Par ailleurs, les exemples donnés peuvent être sujet à examen.

Si vous ne comprenez pas une notion, il est nécessaire de faire ses propres recherches ou de s'adresser à l'assistant-e. En effet, les notions et les définitions doivent être connues et maîtrisées, car vous pouvez être amenés à les utiliser lors de l'examen. Il est normal qu'au début vous ne compreniez pas toute la matière, mais avec l'avancement du semestre, vous allez de plus en plus vous y connaître et vous serez prêts pour l'examen.

Afin de bien réussir l'examen, nous vous conseillons de réaliser votre propre document de prise de notes. De la sorte, si vous avez le droit d'utiliser votre ordinateur lors de l'examen, vous pouvez facilement vous y retrouver. Il peut être opportun de copier-coller les slides sur un document et de compléter ensuite avec les informations données lors du cours. Vous pouvez aussi faire vos propres résumés de la matière avec un code couleurs, vous permettant de mémoriser les éléments clés du cours sur lesquels s'est attardé le Professeur.

DROIT DES ASSURANCES PRIVÉES

Ce cours n'a pas encore trouvé de rédacteur. Nous compléterons ce Tremplin dès que nous serons en mesure de vous apporter des conseils pour cet enseignement. Si vous avez suivi cette matière et que vous souhaitez nous faire part de votre expérience et vos conseils, n'hésitez pas à nous écrire (aed@unige.ch)

DROIT FISCAL INTERNATIONAL ET COMPARÉ

COURS

Le cours de droit fiscal international et comparé est dispensé au semestre de printemps, à raison de deux heures par semaine. Ce cours vise à donner un aperçu général des principes de droit fiscal international en se penchant sur l'application du Modèle OCDE et des conventions de double imposition, tout en comparant les systèmes de taxation entre différents pays.

Chaque semaine, un certain nombre de cas de jurisprudence sont à lire en préparation du cours. Il est également recommandé de lire différents chapitres du manuel de droit fiscal international comme support du cours. Un plan de cours est publié sur la page Moodle au début du semestre afin de savoir quel sujet sera traité durant chaque cours ainsi que les lectures à effectuer. Un polycopié contenant les lois et les jurisprudences utiles pour le cours est mis à la disposition des étudiant-es. Il est vital de se référer à ce polycopié pour avoir une bonne compréhension du cours. En effet, les jurisprudences illustrent les notions générales et présentent des cas d'application des dispositions légales vues en cours..

EXAMEN

L'examen consiste en un oral avec un temps de préparation de 15 minutes, suivies de 15 minutes de temps de passage. La question portera soit sur une question théorique (sur le cours, une disposition légale ou une jurisprudence), soit sur un cas pratique.

Aucune documentation personnelle n'est autorisée durant l'examen. Toutefois, toute la documentation nécessaire (slides, manuel de droit fiscal international, polycopié, etc) est fournie par le professeur au moment du temps de préparation.

Lors de l'examen, si vous n'arrivez pas à expliquer certains concepts, le Professeur essaiera de vous aiguiller sur la bonne voie.

CONSEILS DE L'AED

Ce cours ne nécessite pas d'avoir suivi l'enseignement sur le droit fiscal suisse. Les lois analysées n'ont pratiquement aucun rapport avec ce dernier. Lorsque le professeur parlera de droit fiscal suisse, les concepts seront expliqués exhaustivement.

Étant donné qu'aucun document personnel n'est autorisé, il est important de connaître très bien les jurisprudences afin de pouvoir faire des liens avec la théorie vue en cours ou d'appliquer ces notions dans un cas pratique. Par exemple, il est recommandé de faire des résumés des points importants des cas de jurisprudence pour bien exposer les principes clés durant l'examen.

Le Professeur, lors de l'examen, voudra voir si les étudiant-es ont acquis les notions théoriques du cours et de la jurisprudence. C'est pourquoi, durant votre oral, nous vous conseillons de faire des liens avec la jurisprudences et le cours tout en expliquant les notions, les conditions, les conséquences, etc...

DROIT SUISSE DE LA CONCURRENCE

COURS

Le cours de droit suisse de la concurrence est dispensé au semestre de printemps à raison de deux heures chaque semaine.

La matière traite essentiellement des accords anticoncurrentiels, du contrôle des concentrations (merger control) et des abus de positions dominantes. Le cours est principalement constitué de notions théoriques puis pratiques en vue de la préparation à l'examen.

Chaque semaine, il sera demandé de lire des arrêts pour mieux appréhender les notions qui seront vues en cours. Le cours nécessite l'obtention du polycopié disponible à la centrale des photocopies.

EXAMEN

L'examen est un oral de 15 minutes, il est open book et il s'agira de résoudre un cas pratique grâce aux notions vues en cours. Vous disposez d'un temps de préparation de 15 minutes.

Outils de travail:

Le Professeur illustre ces propos avec un Power Point.

Deux photocopies sont aussi à se procurer à la centrale des photocopies :

- Un recueil de lois, réglementations et notices
- Un recueil de documentation contenant des cas pratiques, de la jurisprudence et de la doctrine à lire chaque semaine

CONSEILS DE L'AED

Les Powerpoint fournis par le Professeur ne sont de loin pas suffisants pour réussir l'examen. Il est conseillé de prendre des notes assidues pendant le cours, ou de compléter les diapositives avec ce que dit le Professeur.

Les lectures à faire chaque semaine sont relativement denses. Nous conseillons surtout de lire les textes ou les passages des textes lorsque une incompréhension liée aux dires du Professeur subsiste.

Pour l'examen, il est conseillé de faire un canevas avec toutes les étapes du raisonnement, notamment à partir des corrections des cas pratiques, et des schémas que le Professeur propose. Le Professeur donne de manière détaillée la méthodologie à suivre, ce qui rend très facile la constitution d'un canevas.

HISTOIRE COMPARÉE DU DROIT PRIVÉ

Ce cours n'a pas encore trouvé de rédacteur. Nous compléterons ce Tremplin dès que nous serons en mesure de vous apporter des conseils pour cet enseignement. Si vous avez suivi cette matière et que vous souhaitez nous faire part de votre expérience et vos conseils, n'hésitez pas à nous écrire (aed@unige.ch)

JURIDICTION FÉDÉRALES

COURS

Le cours de Juridictions fédérales est dispensé au semestre de printemps et peut être suivi en deuxième ou troisième année de Bachelor ou durant le Master. Contrairement aux autres options, il s'agit d'un cours de l'ECAV qui ne donne droit à aucun crédit ECTS et se situe donc en dehors du cursus universitaire. Toutefois, le cours sera validé de manière anticipée pour la session de juin de l'ECAV à laquelle vous allez vous inscrire.

Ce cours a pour but d'examiner les règles de procédure applicables devant les juridictions fédérales ainsi que d'examiner les différentes voies de recours fédérales. Le cours est séparé en 4 parties. La première partie est dispensée par le Professeur Bellanger et traite des recours fédéraux en matière de droit administratif et les règles de la LTF en cas de recours en matière de droit public. La deuxième partie, dispensée par le Professeur Jeandin, traite des différentes règles concernant le recours en matière civile. La troisième partie a pour but d'approfondir le recours en matière civile en apportant des précisions sur les recours contre les mesures provisionnelles ainsi que les recours en matière de droit des poursuites. Finalement, le Professeur Jeanneret ferme la boucle en abordant les règles concernant le recours en matière pénale.

Comme il s'agit d'un cours de l'ECAV, il est primordial de s'inscrire au cours au début du semestre de printemps par le biais d'un formulaire qui figure sur le site de l'ECAV sous l'onglet "auditeurs et auditrices libres".

Le cours est dispensé à raison de deux heures par semaine le mardi de 18h15 à 20h.

Il est important de lire la jurisprudence qui figure sur moodle et de préparer les cas pratiques avant chaque cours. Il faut se munir de toutes les lois nécessaires ainsi que d'un code de "Procédure fédérale".

EXAMEN

L'examen consiste en un cas pratique (semblable à ceux vus durant le semestre) à résoudre en deux heures. Le cas pratique peut porter sur n'importe quelle partie du cours et il sera attendu de vous d'examiner les voies de recours possibles. L'examen est open book, toute la documentation est autorisée.

Comme il s'agit d'un examen de l'ECAV, l'examen se tiendra en dehors de la session d'examens de Bachelor ou Master et aura lieu fin juin. Afin de passer l'examen, il est nécessaire de s'inscrire par le biais d'un formulaire qui figure sur le site de l'ECAV un mois avant la session d'examens de votre choix (soit en juin, soit en septembre). Il faut donc rester attentif aux délais d'inscription sur le site de l'ECAV !

Il est possible de passer l'examen avant d'être inscrit à l'ECAV. Vous ne pouvez vous présenter à l'examen anticipé qu'une seule fois. La note obtenue à l'examen anticipé est acquise pour la session d'examens de juin de l'ECAV à laquelle vous allez vous inscrire. Si vous réussissez l'examen, c'est-à-dire obtenez une note égale ou supérieure à 4, vous bénéficierez d'une réduction de CHF 500 sur vos frais d'inscription ECAV. Par contre, si vous obtenez une note en dessous de 4, votre note sera acquise mais vous ne serez pas au bénéfice de la réduction de CHF 500.

CONSEILS DE L'AED

Nous vous conseillons de bien réfléchir avant de suivre ce cours. En effet, Juridictions fédérales est une matière étudiée durant l'ECAV ce qui implique un niveau de difficulté plus élevé que les cours de Bachelor, voire même Master.

En règle générale, il est possible de prédire quelle partie figurera à l'examen en fonction du sujet de l'examen de "Procédures" de l'ECAV qui a toujours lieu le jour avant l'examen de Juridictions fédérales.

Il est important de bien suivre les cours afin de prendre des notes complètes et de bien préparer les cas pratiques en vue de l'examen. L'élément clé est de bien comprendre les principes et toutes les bases légales de la LTF ainsi que les exceptions. Il est recommandé de bien annoter vos lois avec des renvois, afin de s'y retrouver pendant l'examen.

Il est important de garder en tête qu'il s'agit d'une matière dense qui nécessite du travail et de bonnes connaissances de bases des procédures civile, pénale et administrative. Ainsi, il n'est pas recommandé de suivre ce cours avant d'avoir suivi le cours de Procédure en 3ème année !

De plus, comme la note sera acquise quel que soit votre résultat, il est important de bien se préparer à l'examen et d'être sûr de vouloir le passer avant de s'y inscrire pour éviter de porter préjudice à ses notes avant même de commencer l'ECAV !

Ceci étant dit, passer l'examen de Juridictions fédérales n'est pas impossible et vous permettra non seulement d'économiser CHF 500 sur les frais d'inscription, mais également d'avoir un cours de moins pendant l'ECAV (ce qui n'a pas de prix) !

SWISS MOOT COURT

COURS

Le Swiss Moot Court (ci-après : “SMC”) est un concours de plaidoirie à l’échelle nationale se déroulant en deux phases. La première phase est écrite et la seconde est orale. Cette dernière a lieu uniquement pour les personnes qualifiées après la première phase et donne l’occasion de se déplacer au TF de Lucerne pour plaider son cas.

Le SMC a lieu durant le semestre de printemps et se compose de trois cours de deux heures permettant aux étudiant-es de poser leurs questions sur le cas.

Le SMC traite de cas de droit civil et du droit des obligations. Il y aura deux mémoires à rédiger, celui de recours et celui de réponse.

Valider le SMC permet de prendre uniquement deux options pour les étudiant-es en Bachelor au lieu de trois (donc 3 crédits). En master, le cours vaut 6 crédits.

EXAMEN

L’examen est la plaidoirie écrite qui sera envoyée aux organisateur-rices du concours. Le ou la professeur-e corrigera les rédactions indépendamment de celles des organisateur-rices. En cas d’échec, il est possible de faire une remédiation pour valider la note.

CONSEILS DE L’AED

Pour suivre ce cours nous vous recommandons d’avoir une bonne connaissance du droit civil et du droit des obligations, éventuellement avoir eu une note minimale de 5 pour éviter de devoir rattraper des notions vues en cours qui ne sont pas acquises. C’est pourquoi, suivre ce cours en deuxième année est fortement déconseillé. Il faudrait être au moins en 3e année de Bachelor.

Il est impératif de choisir des coéquipiers avec qui une entente sera parfaite, le temps vous est compté, vous ne pouvez pas vous permettre d’être en désaccord, c’est pourquoi il est nécessaire d’avoir une équipe efficace.

La charge de travail étant considérable, nous vous recommandons de vous séparer en petit groupe pour rédiger les différents chapitres de vos mémoires séparément puis, de les relire tous ensemble.

Suivre ce cours est une bonne occasion d'apprendre la méthode pour rédiger un mémoire de recours et de réponse pour le Tribunal Fédéral, ce que nous n'apprenons pas dans nos branches fondamentales. Cela permet également de pratiquer sa force de conviction à l'écrit tout en mettant en pratique des notions juridiques.